

# Société Unipersonnelle DKV Flexi Corporate + Plan AZ

## Primes mensuelles en euro

### Flandre\*

<b>Contribution personnelle (DKV Flexi Corporate)</b>	<b>€150,00</b>
<b>Capital annuel (plan AZ)</b>	<b>€2 500, 00</b>
<b>Age</b>	
Enfant jusqu'à 18 ans	<u>35,19</u>
Adulte jusqu'à 67 ans*	<u>70,96</u>

### Bruxelles/ Wallonie\*\*

<b>Contribution personnelle (DKV Flexi Corporate)</b>	<b>€150,00</b>
<b>Capital annuel (plan AZ)</b>	<b>€2 500, 00</b>
<b>Age</b>	
Enfant jusqu'à 18 ans	<u>38,04</u>
Adulte jusqu'à 67 ans*	<u>77,17</u>

- Primes au 01.01.2024
- Taxe et cotisation INAMI incluses :
  - 19,25% pour le plan DKV Flexi Corporate
  - 9,25% pour le plan AZ

\* Age limite du gérant

### Spécificités

\* **Flandre** : codes postaux : 1500 à 3999, 8000 à 9999

\*\* **Bruxelles / Wallonie** : codes postaux : 1000 à 1299, 1300 à 1499, 4000 à 7999

Ce document d'information a pour unique but de vous donner un aperçu général des principales couvertures et exclusions relatives à ce produit. Ce document n'est pas personnalisé en fonction de vos besoins spécifiques et les informations qui y sont reprises ne sont pas exhaustives. Pour toutes informations complémentaires concernant ce produit, vos droits et obligations, veuillez consulter les Conditions Générales, Tarifaires et/ou Particulières d'assurance et les Documents d'Information Produit (IPID) relatives à cette assurance avant de souscrire. Ces documents sont disponibles auprès de votre intermédiaire d'assurances, sur [www.dkv.be](http://www.dkv.be) ou gratuitement auprès de DKV Belgium. DKV Belgium S.A. | Rue de Loxum 25 | 1000 Bruxelles | Tél. : +32(0)2 287 64 11 | [www.dkv.be](http://www.dkv.be) | R.P.M. 0414858607, entreprise d'assurances de droit belge agréée sous le n°739, sous le contrôle de la Banque Nationale de Belgique, dont le siège est situé à 1000 Bruxelles, Bld de Berlaimont 14, fabricant du plan DKV Flexi Corporate et du plan AZ. Ce produit est soumis au droit belge (branche 2 'maladie' et/ou branche 18 'assistance'). Offre via votre intermédiaire d'assurances et/ou via [www.dkv.be](http://www.dkv.be). Contrat annuel renouvelable selon les conditions en vigueur. Pour les plaintes relatives à la gestion ou à la mise en oeuvre de ces produits, veuillez vous adresser au service Quality Control de DKV Belgium S.A. par courrier à l'adresse suivante: rue de Loxum 25, 1000 Bruxelles, par mail à [Qualitycontrol@dkv.be](mailto:Qualitycontrol@dkv.be) ou via le formulaire disponible sur notre site internet [www.dkv.be/fr/contact/une-plainte](http://www.dkv.be/fr/contact/une-plainte). Vous avez aussi la possibilité de vous adresser à l'Ombudsman des Assurances par courrier à l'adresse suivante : square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, par mail à [info@ombudsman-insurance.be](mailto:info@ombudsman-insurance.be) ou par téléphone au +32 (0) 2 547 58 71, sans préjudice de la possibilité d'engager une procédure judiciaire. Ce document est un support commercial au sens de l'A.R. du 25 avril 2014 imposant certaines obligations en matière d'information lors de la commercialisation de produits financiers auprès des clients de détail.